

**Commune de MONSTEROUX-MILIEU**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du Conseil Municipal du 28 Octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un

le 28 Octobre à 19 h 00

le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 octobre 2021.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 10

PRESENTS : Denis MERLIN, Thierry MAUCHERAT, Jacques SECONDI, Laurent VANDAELE, Jacques CLECHET, Anaïs GAGNEUR, Laurent GALLOT, Catherine PERRAT, Max RIBAUD.

ABSENTS ET EXCUSES : Aurélie COLAS, Magali DIDIER, Pierre SCHIFF, Alexandra SERRE, Valentine MAUCHERAT.

PROCURATION : Valentine MAUCHERAT à Thierry MAUCHERAT

**ORDRE DU JOUR** :

- ▶ Délibération pour achat d'une parcelle section A n° 976 de 75 m<sup>2</sup> aux conjoints POIZAT située au fond du parking des écoles.
- ▶ Délibération sur la CLECT évaluation des transferts de charges entre la CCEBER et les communes
- ▶ Délibération sur la demande de subvention au Département pour l'installation d'un abri-bus sur le point d'arrêt du Gillier sur la RD37
- ▶ Participation de la commune pour les 100 ans de l'UJMM prévu en juin 2022
- ▶ Nouvelle délibération sur le RIFSEEP
- ▶ Questions orales

Mr Denis MERLIN donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du 29 Septembre 2021 et est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Demande de subvention à l'Etat tranche n°2 (DETR 2022) pour le lot N°1 du chauffage, sanitaire et ventilation pour les travaux de l'école 149 919,48 € HT par la société SANIPAC
- Extension du réseau ENEDIS pour M. DUGUA
- Faute de mise en place du RIFSEEP, vote des primes pour le personnel

**DEMANDE DE SUBVENTION – DETR 2022 TRANCHE N°2 RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE – DELIBERATION 2021-38**

Monsieur le Maire expose qu'une délibération avait été prise pour le choix de SANIPAC pour le changement du chauffage, des sanitaires et la ventilation. Mais les estimations faites par le cabinet COSTE ont été inférieures à la réalité. Le coût de l'offre est donc de 149 919,48 € HT.

Il est proposé de confirmer le choix de SANIPAC.

Adopté à l'unanimité

Il est également proposé de procéder à la demande de la subvention pour la DETER 2022 (20% du montant).  
Adopté à l'unanimité

**ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN APPARTENANT AUX CONSORTS POIZAT  
SECTION A N°976 – DELIBERATION N°2021-39**

Monsieur le Maire propose au CM d'acquérir une parcelle de terrain section A n°976 de 75 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts POIZAT située au sud du parking des écoles.  
Après avoir vu avec le propriétaire il est proposé d'acheter cette parcelle au prix de 0.25 € le m<sup>2</sup>.

OK à l'unanimité

**TRANSFERTS DES CHARGES RESULTANT DE LA DEFINITION DE L'INTERET  
COMMUNAUTAIRES ET DE LA RESTITUTION DE COMPETENCES FACULTATIVES –  
DELIBERATION N° 2021-40**

Monsieur le Maire laisse la parole à Jacques SECONDI pour expliquer le sujet.  
Par deux délibérations 2020/281 et 2020/282 du 14 décembre 2020, le conseil communautaire a modifié le périmètre des charges transférées par les communes à EBER.

Pour Monsteroux-Milieu, les conséquences sont :

- Extension des compétences voiries à la signalisation horizontale, la signalisation verticale, les dispositifs de retenue et l'entretien des trottoirs et accotements pour les voiries d'intérêt communautaire et des routes départementales ou nationales dont la réalisation ou l'entretien incombe actuellement aux communes.
  - ⇒ Réduction de l'Attribution de compensation de 0 € car Monsteroux-Milieu n'a pas effectué de dépenses sur ces sujets pour les exercices 2017-2018-2019 sur les voiries concernées.
- Retrait de l'intérêt communautaire du fauchage et de l'élagage des abords des voiries communautaires.
  - ⇒ Restitution de 170 €
- Retrait de l'intérêt communautaire du développement de l'éveil musical dans les écoles élémentaires et maternelles.
  - ⇒ Restitution de 4 225 €. Une partie de cette somme devra être reversée au SEMIG.
- Restitution du développement des nouvelles technologies dans les écoles élémentaires et maternelles
  - ⇒ Restitution de 4 336,13 €. Une partie de cette somme devra être reversée au SEMIG.
- Retrait de l'intérêt communautaire des Cours de gymnastique et d'entretien de la mémoire pour personnes âgées
  - ⇒ Restitution de 608,87 €

Au total, l'attribution de compensation pour Monsteroux-Milieu passe de +4 778,82 € au 1/01/2021 à +14 118,82 € pour 2022.

Néanmoins la décision du conseil municipal concerne l'approbation de l'ensemble de la CLECT, pour toutes les communes.

Il est donc proposé d'adopter la délibération sur les transferts des charges résultant de la définition de l'intérêt communautaire et de la restitution des compétences facultatives suivant les délibérations du conseil communautaire du 14 décembre 2020 et d'approuver le rapport de la CLECT du 29 septembre 2021.

**Mise aux voix**

Adopté à l'unanimité par 10 voix.

**EXTENSION DU RESEAU ENEDIS POUR Mr DUGUA – DELIBERATION 2021-41**

Le pylône est à 130 m du terrain. Le coût de l'extension est de 110 €/m linéaire et une partie importante est à la charge de la commune. Le coût pourra peut-être être réduit si nous pouvons profiter de la tranchée faite pour les travaux en cours.

Il est proposé que la commune prenne en charge ces travaux à hauteur de ses obligations légales.

**Mise aux voix**

Adopté à l'unanimité (10 voix).

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN ABRIS-BUS SUR LE POINT D'ARRET DU GILLIER SUR LA RD37 – DELIBERATION 2021-42**

L'achat du terrain du lotissement Le Gillier est en cours et l'installation d'un abris-bus pour environ 10 enfants. Plusieurs devis de la société Marchand ont été reçus :

- En acier, longueur 3 m, ouvert sur les côtés : 10 116 € TTC
- En acier, plus petit : 8 338 € TTC
- En bois avec 2 pans habillés, longueur 3,6 m x largeur 1,6 m : 6 120 € TTC
- D'autres modèles en bois plus étroits pour environ 5000 € TTC

La dalle d'installation est comprise dans les devis.

Il est proposé de réaliser les demandes de subventions à tout organisme possiblement contributeur pour l'installation de l'abris-bus pour un montant de 8 430 € HT (10 116 € TTC). D'autres sociétés seront consultées pour comparatif.

**Mise aux voix**

Adopté à l'unanimité par 10 voix.

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LES 100 ANS DE L'UJMM PREVU EN JUIN 2022 – DELIBERATION 2021-43**

Une réunion a eu lieu avec l'UJMM au sujet des 100 ans de l'association.

Une demande de subvention a été faite à la commune. Il n'y a pas de chiffrage actuellement.

Une somme de 2500 € permettrait par exemple de contribuer à un feu d'artifice.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2500 € à l'UJMM.

Thierry, étant secrétaire de l'UJMM, ne prend pas part au vote.

**Mise aux voix**

Adopté à l'unanimité par 9 voix.

Le dossier du RIFFSEEP doit encore être complété avant d'envoyer le dossier.

Il est proposé que les primes exceptionnelles 2021 soient déterminées conformément au calcul du RIFFSEEP.

**Mise aux voix**

Adopté à l'unanimité (10 voix).

**1. Questions orales**

**Denis**

- Le recrutement pour le poste pour la pause méridienne, le ménage à la cantine, à la mairie, pour l'état des lieux des salles. Un service civique a été trouvé pour l'accompagnement
- Vidéo surveillance : la gendarmerie propose 10 caméras pour couvrir le site sportif et son atelier, la place des écoles, la mairie, place du souvenir et les entrées et sorties du Gontard. Le cout est de 5 à 10 k€ pour chaque caméra en fonction des options et du génie civil. Seul le Maire et les personnes habilitées par le Maire peuvent regarder les images, qui ne sont ensuite exploitées que par la force publique. Une recherche de subventions sera faite pour dimensionner le projet.
- Demande de renseignement CU pour l'ancienne usine de tissage, qui a été rachetée.

**Thierry**

- Extension de l'atelier : une réflexion est en cours pour fermer tout le préau, ce qui permettrait d'avoir une salle d'environ 70 m<sup>2</sup> et qui pourra être utilisée comme une salle pour les anciens et pour le stockage de matériel pour les associations.

**Max** : RAS

**Jacques C**

- Commission réglementation : le règlement de la salle polyvalente a été rédigé
- Tombes abandonnées du cimetière : réunion à organiser
- Urbanisme : obligations du RNU à étudier

**Cathy** : RAS

**Anaïs** : RAS

**Laurent V**

- Achats mutualisés d'électricité en cours de réflexion
- Rencontre à prévoir avec l'UJMM pour la convention

**Laurent G**

- Petite enfance : 2 conseils d'école. Inquiétudes sur l'effectif total des classes. Les communes doivent donner au plus tôt les effectifs pour la maternelle pour l'an prochain.
- Cantine : des réunions sont en cours avec Vernioz pour la mutualisation. Visite prévue d'autres cantines mutualisés (Eyzin-Pinet). Rencontre semaine prochaine

avec AGAPPRO sur la loi Egalim (produits bio et labellisés) à avoir à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Jacques S**

- Réunion de la commission finance sur la réalisation du budget 2020. L'article du bulletin municipal a été rédigé.

**Fin du conseil municipal à 20h11**

Le Maire,

Denis MERLIN



